

Mémoire de
Québec Vert
sur
l'Évaluation nationale
des infrastructures

PRÉSENTÉ À
INFRASTRUCTURE CANADA

LE 29 JUIN 2021

SOMMAIRE EXÉCUTIF

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les infrastructures vertes/végétalisées (IV, appelée « living green infrastructure ») constituent un réseau d'ouvrages basés sur l'utilisation de végétaux pour remplir des fonctions multiples et générer une quantité importante de cobénéfices. Les IV incluent les pratiques de verdissement telles les parcs, et autres espaces verts, de même que les phytotechnologies (p. ex. marais filtrants, phytoremédiation, génie végétal, biorétention, toitures et murs végétalisés, haies brise-vent, arbres de rue, etc.). Elles peuvent remplacer ou agir en complément des infrastructures grises tout en offrant l'opportunité de contribuer à la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, d'augmenter la résilience des communautés et d'améliorer la qualité de l'environnement et la santé publique.

En plus des bénéfices directement associés aux IV, il est aujourd'hui démontré que ces techniques, qui sont par ailleurs les seules à prendre de la valeur avec le temps, présente un important potentiel d'économie lors de la planification à long terme des infrastructures, notamment en termes de coûts directs évités. La multifonctionnalité des IV rend aussi complexe et souvent biaisée l'évaluation économique de ces solutions même si des économies sont rapportées, celles-ci sont probablement sous-estimées. Pour toutes ces raisons, il est impératif que le gouvernement reconnaisse le potentiel de retour sur investissement incomparable que représente nt les IV et qui pourrait permettre au gouvernement et aux municipalités de réaliser des économies de l'ordre de plusieurs milliards de dollars et ainsi financer plus de projets d'infrastructures, tout en améliorant significativement la qualité et l'efficacité de celles-ci.

L'utilisation des IV est déjà en cours et elle a largement dépassé le stade de concept, et il est plus que temps de les intégrer pleinement dans la planification des infrastructures, et ce, en amont du processus. Il n'est plus possible d'imaginer, en 2021, une vision durable et à long terme de nos réseaux d'infrastructures sans y intégrer massivement l'utilisation d'IV. Cela implique toutefois un changement de paradigme et nécessite donc des prises de positions claires et cohérentes desquelles découleront des politiques et directives, plans d'action, etc. Une telle vision nécessite une intégration des IV au niveau des orientations, des stratégies, des politiques, des directives et des plans d'actions du gouvernement fédéral et de ses ministères, de même que du soutien concret aux municipalités afin de les accompagner dans ces changements de pratique.

Le présent mémoire a pour but de proposer une intégration accrue et substantielle des IV dans la planification des infrastructures futures du Canada, en faisant la démonstration du retour sur investissement que représente les IV, de l'engouement local et international pour ces pratiques, des avantages que celles-ci représentent à tous les niveaux des principes du développement durable de même que leur importance capitale dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, la protection de l'environnement et l'amélioration des milieux de vie.

LES 16 RECOMMANDATIONS

1. Évaluer les besoins en infrastructures du Canada et établir une vision à long terme

Recommandation 1. Québec Vert recommande de :

Reconnaître le besoin et l'intérêt grandissant et systématique des municipalités canadiennes d'intégrer des infrastructures vertes/végétalisées au sein des infrastructures publiques courantes, au même titre que les infrastructures grises, dites « conventionnelles ».

Recommandation 2. Québec Vert recommande de :

Inclure le déploiement massif et accélérer des infrastructures vertes/végétalisées dans les orientations prioritaires du gouvernement en vue de simultanément lutter contre les changements climatiques et s'adapter à ces impacts, d'augmenter la résilience des collectivités, d'améliorer la qualité de l'environnement, de la biodiversité et des milieux de vie, d'atténuer les problèmes de santé publique et de générer des emplois « verts » et de qualité.

Recommandation 3. Québec Vert recommande de :

Revoir la terminologie gouvernementale associée aux infrastructures vertes/végétalisées afin de mieux refléter la terminologie déjà utilisée par les gouvernements locaux (provinces et municipalités canadiennes) et les principes généralement reconnus à l'international, et l'adapter pour rejoindre plus facilement les acteurs de ce milieu, soit principalement les ingénieurs, urbanistes, architectes, architectes paysagistes, producteurs et autres professionnels de l'aménagement et de la conception des infrastructures.

Recommandation 4. Québec Vert recommande de :

Établir une vision claire et ambitieuse des infrastructures vertes/végétalisées et de leur place dans les réseaux d'infrastructures publiques, en cohérence avec les besoins actuels et futurs des municipalités canadiennes et les orientations et recommandations locales et internationales.

Recommandation 5. Québec Vert recommande de :

Identifier et reconnaître les nombreux freins au déploiement des infrastructures vertes/végétalisées au Canada et prendre des engagements afin de les réduire, par exemple en finançant la recherche et le développement visant l'adaptation en climat nordique, en développant des politiques visant l'évolution des pratiques de planification des infrastructures, ou encore en réalisant des études économiques et de cycle de vie basées sur des données canadiennes.

2. Améliorer la coordination entre les propriétaires des infrastructures et les bailleurs de fonds

Recommandation 6. Québec Vert recommande de :

Créer des normes de conception et de construction, qui seraient élaborées par des organisations reconnues (par exemple l'Association canadienne de normalisation), minimalement pour les types d'IV suivants :

- Les ouvrages végétalisés de gestion des eaux pluviales non couverts par les normes CSA W200:18 et W201:18;
- Les techniques de stabilisation végétale, incluant le génie végétal et les techniques mixtes;
- La plantation d'arbres et de végétaux en milieu fortement minéralisé (emprise routière, stationnement, place publique, etc.);
- Les toitures végétalisées;
- Les murs végétalisés;
- Les marais filtrants et autres techniques végétalisées de traitement des eaux usées.

Recommandation 7. Québec Vert recommande de :

Considérer l'utilisation d'incitatifs tels que la création de certifications canadiennes reliées à l'intégration des techniques végétalisées dans les réseaux d'infrastructures (s'inspirer d'actions internationales, du Royaume-Uni par exemple), des dérogations octroyées en contrepartie de l'inclusion des IV (de telles dérogations sont utilisées pour les toits verts en Ontario par exemple), la création d'une vitrine pour l'innovation en matière d'IV, etc.

3. Déterminer les meilleurs moyens de financer les infrastructures

Recommandation 8. Concernant le Fonds pour l'infrastructure naturelle, et si le gouvernement prévoit inclure les infrastructures vertes/végétalisées dans ce programme, Québec Vert recommande de :

- 1) Faire une distinction claire entre les infrastructures naturelles et les infrastructures vertes/végétalisées et les phytotechnologies;
- 2) Réserver un minimum de 50 % des fonds de ce programme pour les projets d'infrastructures vertes/végétalisées;
- 3) Augmenter les fonds dédiés au programme de plusieurs milliards de dollars (minimum 5 milliards) afin de permettre le financement de plusieurs projets dans toutes les provinces.

Recommandation 9. Concernant le Plan duodécennal Investir dans le Canada, Québec Vert recommande de :

- 1) Reconnaître clairement les infrastructures vertes/végétalisées comme une partie intégrante des infrastructures vertes ou, si le gouvernement choisit de continuer de placer les infrastructures vertes/végétalisées dans la catégorie des infrastructures naturelles, considérer celles-ci comme un des domaines clés à prioriser;
- 2) Répartir les fonds octroyés au domaine des infrastructures vertes (ou infrastructures naturelles le cas échéant) selon des pourcentages préétablis, et dédier un pourcentage majeur pour les infrastructures vertes/végétalisées.

Recommandation 10. Concernant le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), Québec Vert recommande de :

- 1) Reconnaître, dans la description du programme, les infrastructures vertes/végétalisées liées à la gestion des eaux pluviales et au traitement des eaux usées comme des techniques clés à intégrer aux réseaux existants, notamment pour réduire à la source les quantités d'eau envoyées au réseau, réduire significativement les épisodes de surverse, assurer la résilience des réseaux de transport et améliorer l'efficacité et l'empreinte environnementale des solutions de traitement, notamment dans les petites collectivités;
- 2) Exiger, dans les critères d'admissibilité du programme, la considération des infrastructures vertes/végétalisées lors de la planification de la réfection, en totalité ou en partie, d'un réseau de transport des eaux usées et pluviales ou encore ajouter la multifonctionnalité et la génération de cobénéfices, notamment environnementaux, en tant que critères d'admissibilité des projets soumis;
- 3) Réserver un pourcentage des fonds pour les projets intégrant des infrastructures vertes/végétalisées. À titre d'exemple, pour l'ensemble des projets déposés visant la gestion des eaux pluviales, le gouvernement devrait réserver au moins 80 % du financement prévu pour ce type de projet aux projets qui incluront des IV;
- 4) Bonifier de 25 % le pourcentage de financement d'un projet lorsque celui-ci intègre des infrastructures vertes/végétalisées.

Recommandation 11. Concernant le Fonds Chantiers Canada, Québec Vert recommande de :

- 1) Reconnaître, dans la description du programme, les infrastructures vertes/végétalisées comme des techniques multifonctionnelles permettant aux municipalités de traiter plusieurs enjeux économiques, sociaux et environnementaux simultanément et requérant une planification globale et intégrée;
- 2) Intégrer la multifonctionnalité et la génération de cobénéfices, notamment environnementaux, en tant que critères d'admissibilité des projets soumis;
- 3) Réserver un pourcentage important des fonds pour les projets intégrant des infrastructures vertes/végétalisées.

Recommandation 12. Concernant le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), Québec Vert recommande de :

- 1) Intégrer la multifonctionnalité et la connectivité à l'environnement naturel et la génération de cobénéfices en tant que critères d'admissibilité des projets soumis;
- 2) Réserver un pourcentage significatif des fonds pour les projets intégrant des infrastructures vertes/végétalisées;
- 3) Bonifier de 25 % le pourcentage de financement d'un projet lorsque celui-ci intègre des infrastructures vertes/végétalisées (lorsque l'enjeu traité peut être solutionné par ce type de technique).

Recommandation 13. Concernant le Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs, Québec Vert recommande de :

- 1) Reconnaître, dans la description du programme, les infrastructures vertes/végétalisées visant la végétalisation du bâtiment comme des techniques clés à intégrer aux bâtiments, notamment pour les effets de la végétation sur la santé physique et mentale des populations, pour l'augmentation de l'efficacité énergétique du bâtiment ainsi que pour les opportunités d'engagement dans des projets citoyens en lien avec la nature et l'environnement;
- 2) Inclure l'utilisation d'au moins une technique de végétalisation du bâtiment (p. ex. mur végétalisé, toit végétalisé, etc.) dans les critères d'admissibilité des projets soumis.

Recommandation 14. Québec Vert recommande d'exiger, pour tous les projets d'infrastructure conventionnelle financés par Infrastructure Canada, qu'un pourcentage fixe (5 à 15 % selon les projets) du budget soit réservé pour l'implantation d'une ou plusieurs infrastructures vertes/végétalisées.

Recommandation 15. Québec Vert recommande de créer un programme de financement spécifiquement dédié aux infrastructures vertes/végétalisées au sein duquel des catégories pourraient être créées selon les enjeux prioritaires du gouvernement et en tenant compte des particularités de chaque territoire. Une priorité pourrait aussi être attribuée aux municipalités réalisant un premier projet de ce type sur son territoire.

Recommandation 16. Québec Vert recommande de créer un programme de financement visant à soutenir les organismes à but non lucratif (détenant une charte fédérale ou provinciale) qui travaillent à promouvoir, planifier, concevoir, réaliser et évaluer les infrastructures vertes/végétalisées au sein de leur territoire.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PRÉSENTATION DE QUÉBEC VERT	1
LES INFRASTRUCTURES VERTES/VÉGÉTALISÉES.....	1
<i>Définition des infrastructures vertes/végétalisées (IV)</i>	1
<i>Reconnaissance locale et internationale des infrastructures vertes</i>	2
À Montréal.....	2
À Toronto	2
À Vancouver.....	2
À Londres.....	2
Aux États-Unis	2
En Allemagne.....	3
À la Commission européenne, on	3
À l'Organisation des Nations-Unies	3
POSITIONS ET RECOMMANDATIONS DE QUÉBEC VERT EN LIEN AVEC LES PRIORITÉS DE L'ÉVALUATION NATIONALE DES INFRASTRUCTURES	3
1. ÉVALUER LES BESOINS EN INFRASTRUCTURES DU CANADA ET ÉTABLIR UNE VISION À LONG TERME	3
<i>Besoins en infrastructures vertes/végétalisées</i>	3
<i>Recommandation 1</i>	4
<i>Recommandation 2</i>	4
<i>Vision à long terme en IV</i>	4
<i>Recommandation 3</i>	5
<i>Recommandation 4</i>	5
<i>Recommandation 5</i>	5
2. AMÉLIORER LA COORDINATION ENTRE LES PROPRIÉTAIRES DES INFRASTRUCTURES ET LES BAILLEURS DE FONDS.....	5
<i>Besoin de normes</i>	5
<i>Recommandation 6</i>	6
<i>Besoin d'incitatifs</i>	6
3. DÉTERMINER LES MEILLEURS MOYENS DE FINANCER LES INFRASTRUCTURES	6
<i>Bonification des programmes déjà en place</i>	7
Fonds pour l'infrastructure naturelle.....	7
<i>Recommandation 8</i>	7
Plan duodécennal Investir dans le Canada.....	7
<i>Recommandation 9</i>	8
Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)	8
<i>Recommandation 10</i>	8
Fonds Chantiers Canada	8
<i>Recommandation 11</i>	9
Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC).....	9
<i>Recommandation 12</i>	9
Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs.....	9
<i>Recommandation 13</i>	10
<i>Sources de financement additionnelles à mettre en place</i>	10
Financement récurrent.....	10
<i>Recommandation 14</i>	10
Aide au démarrage et à l'innovation.....	10
<i>Recommandation 15</i>	11
Support aux OBNL	11
<i>Recommandation 16</i>	11
CONCLUSION	11

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DE QUÉBEC VERT

Québec Vert est une fédération sans but lucratif ayant pour mission de représenter et promouvoir le secteur de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière et en favoriser la croissance dans une perspective de développement durable.

Pour le secteur de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière, Québec Vert travaille à la reconnaissance du secteur et de ses nombreux bienfaits au plan environnemental, de santé publique et économique, au développement de la production, des services et de la commercialisation, au rayonnement du secteur sur le marché local et extérieur ainsi qu'au développement de la recherche et de l'innovation. Pour la société québécoise, le positionnement des végétaux comme essentiels au bien-être et à la qualité de vie de la population, la création et à la mise en œuvre d'une politique québécoise de végétalisation, la protection et à l'amélioration de la qualité de l'environnement, de la biodiversité et de la santé publique, la création d'emplois durables dans toutes les régions du Québec ainsi que la valorisation des paysages et l'embellissement sont nos objectifs.

Composée de 12 associations de professionnelles et d'entreprises œuvrant en horticulture, Québec Vert a sous sa responsabilité plus d'une vingtaine de comités multidisciplinaire. La Fédération coopère, à titre de membre, à plus de 40 comités québécois et canadiens. Elle agit à titre de partenaire dans quatre organismes québécois et trois canadiens, en plus de son vaste réseau de partenaires et collaborateurs.

Québec Vert travaille depuis plusieurs années à la reconnaissance, la promotion et le développement des infrastructures vertes/végétalisées, notamment par l'organisation de forums sur l'environnement incluant les infrastructures végétalisées et l'agriculture urbaine, de publication d'un magazine « trade » (Québec Vert®), d'un magazine grand public (Mettez du jardin dans votre vie®, Vert®, Orange, Rouge® et Jaune®) et d'articles de vulgarisation, de mémoires et de guides de bonnes pratiques, de même que par de multiples collaborations et par le développement de projets de recherches externes.

Le présent mémoire a pour but de proposer une intégration accrue et substantielle des IV dans la planification des infrastructures du Canada de demain, en faisant la démonstration de l'engouement local et international pour ces pratiques, de même que des avantages que celles-ci représentent à tous les niveaux des principes du développement durable et de leur importance capitale dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, la protection de l'environnement et l'amélioration des milieux de vie.

LES INFRASTRUCTURES VERTES/VÉGÉTALISÉES

Définition des infrastructures vertes/végétalisées (IV)

Les infrastructures vertes/végétalisées (IV; appelée « living green infrastructure » en anglais) constituent un réseau d'ouvrages basé sur l'utilisation de végétaux pour remplir des fonctions multiples et générer une quantité importante de cobénéfices. Les IV font partie de la grande famille des solutions basées sur la nature, bien que leur application remonte avant l'utilisation récente de ce terme. De plus, les IV présentent un degré plus ou moins élevé d'intervention humaine (artificialisation), selon le type d'ouvrages, et s'appuient sur la recherche scientifique, des techniques de conception et de réalisation complexes et rigoureuses de même que sur l'utilisation de matériaux et de procédés d'ingénierie. Il importe de les distinguer des milieux naturels et de les considérer comme comparables aux infrastructures grises (dites « conventionnelles »).

Les IV incluent les pratiques de verdissement tels les parcs et autres espaces verts, de même que les phytotechnologies. Les marais filtrants, la phytoremédiation de sol contaminé, les ouvrages de stabilisation de sol et de berge par des techniques végétales, les ouvrages végétalisés de gestion des eaux pluviales, les toitures et les murs végétalisés, les haies brise-vent ainsi que les arbres de

rue et autres types de plantations en milieu minéralisé requérant des techniques spécialisées, font partie des principales phytotechnologies reconnues.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral tend à inclure les IV (selon notre description de celles-ci) sous l'appellation d'infrastructures naturelles, alors qu'il considère plutôt des technologies telles que des panneaux solaires, des matériaux d'ingénierie durable et autres comme des infrastructures vertes. Au niveau des provinces, de même que dans d'autres pays et dans l'espace international, le terme « infrastructures vertes » s'accorde plutôt à notre définition des IV (c'est-à-dire celle qui incorpore la notion de végétaux / végétalisations), tout en y incluant d'autres techniques comme les pavés perméables et parfois aussi les espaces naturels. Le présent document s'intéresse spécifiquement à l'aspect des phytotechnologies des IV telles que décrites précédemment, celles-ci étant hautement complémentaires aux infrastructures grises ou même représentant des alternatives durables à celles-ci, en plus de contribuer à la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, à augmenter la résilience des communautés et à améliorer la qualité de l'environnement et la santé publique.

On ne peut plus imaginer, à cette époque, une vision durable et à long terme de nos réseaux d'infrastructures sans y intégrer massivement l'utilisation d'IV. Cela implique toutefois un changement de paradigme et donc des prises de positions claires et cohérentes. Une telle vision nécessite une intégration des IV au niveau des orientations, des stratégies, des politiques, des directives et des plans d'actions du gouvernement fédéral et de ses ministères, de même que du soutien concret aux municipalités afin de les accompagner dans ces changements de pratique.

Reconnaissance locale et internationale des infrastructures vertes

La présente section présente quelques exemples d'intégration et de considération des IV au niveau des politiques, du financement et de la planification, tant au niveau de municipalités que de pays et de regroupements internationaux. Il importe de mentionner qu'il s'agit d'un très bref aperçu et que les IV jouissent depuis une dizaine d'année d'une reconnaissance de plus en plus soutenue et généralisée.

À *Montréal*, le récent *Plan climat 2020-2030* vise, entre autres, à consacrer à l'adaptation aux changements climatiques, notamment par des infrastructures vertes, de 10 à 15 % du budget du Programme décennal d'immobilisations. Le département de la planification urbaine travaille également sur plusieurs projets pilotes d'envergure intégrant les IV au sein du cadre bâti.

À *Toronto*, on utilise le concept des Rue Vertes, soit des routes qui intègrent les IV telles que des arbres, des murs verts et des infrastructures d'eaux pluviales à faible impact, combiné à des normes de développement fortement axées sur la végétalisation et l'implantation d'IV comme les toits verts, et la production de guides techniques et de conception qui sont des références en la matière.

À *Vancouver*, on s'est dotée en 2019 d'une ambitieuse stratégie de gestion des eaux pluviales, fortement axées sur les infrastructures vertes et végétalisées. Cette stratégie touche plusieurs enjeux à la fois et se décline en plusieurs plans d'action et objectifs concrets au niveau de la ville. Un poste de direction de l'implantation des infrastructures vertes, relevant du département de l'ingénierie, assure la coordination des différents départements dans la planification stratégique, la réalisation et l'entretien des IV.

À *Londres*, un cadre politique (le « All London Green Grid ») a été instauré pour promouvoir la conception et la réalisation d'infrastructures vertes à travers la ville. Le cadre précise comment intégrer les IV dans le processus de planification urbaine et détermine des priorités et des objectifs spécifiques par zone d'intervention afin de s'adapter aux enjeux locaux. Fait intéressant, un groupe de révision de projets est également mis en place et permet aux différents départements et quartiers de la ville de bonifier leurs projets d'aménagements urbains.

Aux *États-Unis*, l'agence de la protection de l'environnement publiait dès 2008 un guide à l'intention des municipalités traitant notamment des options de financement, de politiques de modernisation, de rues vertes, de politiques de récupération des eaux de pluie et de mécanismes d'incitation.

Même si de tels guides ne font pas directement autorité, cela permet d'inspirer et d'outiller les municipalités souhaitant développer leurs propres politiques.

En Allemagne, un concept national d'infrastructure verte a été publié en 2017, regroupant stratégies, objectifs et concepts dans un document unique, pour améliorer l'intégration du concept dans toutes les activités fédérales, par exemple, dans la protection contre les inondations, les infrastructures de transport fédérales et réseaux d'énergie. De plus, plusieurs IV telles que les toits verts et les marais filtrants y sont des pratiques régulières et courantes depuis des décennies.

À la Commission européenne, on adoptait en 2013 une *Stratégie sur les infrastructures vertes* afin de promouvoir le déploiement des IV dans les zones urbaines et rurales de l'Union européenne, soulignant au passage l'importance de la planification stratégique des IV. En plus de fournir de la documentation sur les concepts et la typologie des IV, une revue des instruments politiques pouvant renforcer les infrastructures vertes grâce à la réglementation et des études d'analyses de rentabilisation sont présentées.

À l'*Organisation des Nations-Unies*, on encourage l'accélération des investissements dans les infrastructures vertes. Les solutions basées sur la nature, qui incluent les IV, sont considérées par l'organisation comme l'un des moyens les plus efficaces de lutter contre les changements climatiques et on estime qu'elles devraient faire partie de la stratégie de chaque pays en matière de climat. On recommande de concevoir et de développer des villes et des établissements durables sur le plan social et environnemental en adoptant des solutions fondées sur la nature, en favorisant un accès amélioré aux services tels que l'eau potable, l'énergie et les transports publics, et de favoriser les infrastructures et les bâtiments durables.

POSITIONS ET RECOMMANDATIONS DE QUÉBEC VERT EN LIEN AVEC LES PRIORITÉS DE L'ÉVALUATION NATIONALE DES INFRASTRUCTURES

1. ÉVALUER LES BESOINS EN INFRASTRUCTURES DU CANADA ET ÉTABLIR UNE VISION À LONG TERME

Besoins en infrastructures vertes/végétalisées

Malgré les nombreuses applications possibles des IV, trois d'entre elles sont particulièrement d'intérêt actuellement au Canada et seront appelées à se déployer massivement au cours des années à venir. Il s'agit de :

- 1) l'utilisation d'ouvrages végétalisés ayant pour fonction de capter, infiltrer et évapotranspirer l'eau, permettant ainsi de mieux gérer les eaux pluviales et de ruissellement, incluant les coups d'eau, les précipitations intenses et les inondations;
- 2) la plantation d'arbres en milieu minéralisé pour lutter contre les îlots de chaleurs et atténuer certains effets du réchauffement climatique, améliorer la santé des populations et verdifier le territoire;
- 3) l'utilisation de techniques végétales pour stabiliser les sols et les berges de plan d'eau (bandes riveraines, génie végétal, etc.) tout en améliorant la qualité de l'eau, favorisant la biodiversité et en s'adaptant à des phénomènes climatiques intenses (crues, montée des eaux, etc.).

En considérant simplement ces trois enjeux, on comprend facilement que toutes les municipalités, peu importe leur taille et leurs réalités, seront inévitablement amenées au cours des prochaines années à envisager la réalisation d'IV sur leur territoire.

Selon un sondage réalisé par Québec Vert au printemps 2021 auprès des municipalités du Québec, 30 à 50 % des répondants ont déjà envisagé l'utilisation d'IV pour des problématiques de mauvaise qualité de l'air, mauvaise qualité de l'eau, fragmentation des milieux naturels, érosion de sol et perte de biodiversité, et de 60 à 80% les ont envisagées pour contrer les îlots de chaleur, pour la gestion des eaux pluviales (GEP) et diminuer l'érosion de berge. Plus concrètement, 50 à

60 % des municipalités sondées prévoient réaliser au cours des prochaines années au moins un projet de plantation en milieu minéralisé, d'ouvrage végétalisé de GEP ou de stabilisation par des techniques végétales, et bien souvent, elles prévoient réaliser plus d'un type de projets. Toujours pour le Québec, la firme Marcon évaluait en 2018 à 920 millions de dollars canadiens les investissements potentiels à venir au cours des 3 à 5 prochaines années pour les IV reliés à la gestion des eaux pluviales et à l'adaptation aux changements climatiques. Avec l'intérêt actuel des municipalités, on prétend que cette évaluation est déjà sous-estimée.

Depuis la fin de 2020, Québec Vert travaille à répertorier certains projets d'IV réalisés par des municipalités pour avoir une vue d'ensemble de l'état actuel. Selon les résultats préliminaires, ce sont plus de 650 projets qui ont été retracés à travers la province, dans des municipalités de toutes les tailles, et on estime que ce nombre est fortement sous-estimé, le projet de répertorier les projets auprès des municipalités étant toujours en cours. De plus, le nombre de projets augmente significativement d'année en année, passant de moins de 10 projets par année en 2000 à près de 50 projets par année de 2013 à 2020, et cela seulement pour les informations obtenues à ce jour ! Cela démontre clairement que l'utilisation des IV est déjà en cours et qu'elle a largement dépassé le stade de concept, et qu'il est plus que temps de les intégrer pleinement dans la planification des infrastructures, et ce, en amont du processus.

Recommandation 1. Québec Vert recommande de :

Reconnaître le besoin et l'intérêt grandissant et systématique des municipalités canadiennes d'intégrer des infrastructures vertes/végétalisées au sein des infrastructures publiques courantes, au même titre que les infrastructures grises, dites « conventionnelles ».

Recommandation 2. Québec Vert recommande de :

Inclure le déploiement massif et accélérer des infrastructures vertes/végétalisées dans les orientations prioritaires du gouvernement en vue de simultanément lutter contre les changements climatiques et s'adapter à ces impacts, d'augmenter la résilience des collectivités, d'améliorer la qualité de l'environnement, de la biodiversité et des milieux de vie, d'atténuer les problèmes de santé publique et de générer des emplois « verts » et de qualité.

Vision à long terme en IV

Les IV sont généralement des infrastructures de soutien dont l'un des principaux avantages est la flexibilité et la résilience; et leur fondement est basé sur la prévention et l'atténuation. Dans cet optique, le développement d'une vision à long terme est crucial afin de planifier sans tarder ces infrastructures qui nous seront vitales dans le futur.

Il a également été démontré que la multiplication des IV sur un territoire multiplie leurs effets plutôt que de simplement les additionner. La définition même des IV repose d'ailleurs sur l'existence d'un réseau au sein duquel plusieurs IV sont en communication plus ou moins étroite, permettant de restaurer des fonctions et bénéfices écosystémiques à l'intérieur même du cadre bâti, et ce y compris dans les centres les plus urbanisés.

Par ailleurs, comme ce secteur de l'infrastructure est en pleine émergence, il est urgent pour le gouvernement de se positionner par rapport à ces techniques afin de soutenir l'innovation et les initiatives d'une part, mais également pour apporter la confiance aux propriétaires d'infrastructures et autres acteurs qui seraient hésitants face à ces « nouvelles » techniques. En effet, bien que plusieurs types d'IV aient été testés et éprouvés à maintes reprises, y compris dans nos conditions climatiques, il nous semble du ressort du gouvernement du Canada de montrer l'exemple en supportant ce type d'initiatives et en diffusant de l'information basée sur la science à leur sujet. Par ailleurs, pour leur permettre d'atteindre leur plein potentiel, le gouvernement devrait prévoir des budgets de recherche et d'innovation relativement aux IV.

Québec Vert a entamé depuis plusieurs années la recension des freins et des problématiques limitant le développement des IV sur le territoire. L'aspect de l'évaluation économique, le manque

d'accès à de l'information et des exemples représentatifs de la réalité des Canadiens (l'information et les projets existent, mais n'est pas centralisée et est trop peu diffusée), la nécessité de concerter différents ordres et associations professionnelles et la méconnaissance des nombreux bénéfices et fonctions de ces techniques (qui sont pourtant bien documentés) n'en sont que quelques exemples.

Recommandation 3. Québec Vert recommande de :

Revoir la terminologie gouvernementale associée aux infrastructures vertes/végétalisées afin de mieux refléter la terminologie déjà utilisée par les gouvernements locaux (provinces et municipalités canadiennes) et les principes généralement reconnus à l'international, et l'adapter pour rejoindre plus facilement les acteurs de ce milieu, soit principalement les ingénieurs, urbanistes, architectes, architectes paysagistes, producteurs et autres professionnels de l'aménagement et de la conception des infrastructures.

Recommandation 4. Québec Vert recommande de :

Établir une vision claire et ambitieuse des infrastructures vertes/végétalisées et de leur place dans les réseaux d'infrastructures publiques, en cohérence avec les besoins actuels et futurs des municipalités canadiennes et les orientations et recommandations locales et internationales.

Recommandation 5. Québec Vert recommande de :

Identifier et reconnaître les nombreux freins au déploiement des infrastructures vertes/végétalisées au Canada et prendre des engagements afin de les réduire, par exemple en finançant la recherche et le développement visant l'adaptation en climat nordique, en développant des politiques visant l'évolution des pratiques de planification des infrastructures, ou encore en réalisant des études économiques et de cycle de vie basées sur des données canadiennes.

2. AMÉLIORER LA COORDINATION ENTRE LES PROPRIÉTAIRES DES INFRASTRUCTURES ET LES BAILLEURS DE FONDS

Besoin de normes

Un frein important à la réalisation de projets d'IV est le manque de normes de conception et de construction standardisées. Des normes concernant la biorétention ont été publiées en 2018 par l'Association canadienne de normalisation et ont grandement soulagé ce besoin concernant ce type de pratiques. Toutefois, ces normes ne couvrent pas tous les types d'ouvrages végétalisés de gestion des eaux pluviales et aucune norme canadienne n'existe actuellement pour les autres types d'IV. Certaines municipalités canadiennes ont donc elles-mêmes conçu leurs propres normes et guides, mais la majorité des municipalités sont dépourvues de références claires. En plus de freiner le déploiement des IV au niveau de la planification, le manque de normes résulte aussi en une grande hétérogénéité de pratiques au niveau de la conception et de la réalisation et n'assure pas la qualité et l'efficacité optimales et par conséquent, les bénéfices et le retour sur investissement des ouvrages ne sont pas optimisés / maximisés.

Recommandation 6. Québec Vert recommande de :

Créer des normes de conception et de construction, qui seraient élaborées par des organisations reconnues (par exemple l'Association canadienne de normalisation), minimalement pour les types d'IV suivants :

- Les ouvrages végétalisés de gestion des eaux pluviales non couverts par les normes CSA W200:18 et W201:18;
- Les techniques de stabilisation végétale, incluant le génie végétal et les techniques mixtes;
- La plantation d'arbres et de végétaux en milieu fortement minéralisé (emprise routière, stationnement, place publique, etc.);
- Les toitures végétalisées;
- Les murs végétalisés.

Besoin d'incitatifs

Les avantages de IV sont désormais démontrés et bien que plusieurs municipalités en soient déjà conscientes, le changement de paradigme nécessaire à leur utilisation massive demeure un frein pour certains acteurs municipaux moins sensibilisés, mais également pour d'autres propriétaires d'infrastructures. En plus d'encadrer la réalisation de ces pratiques par des orientations, des stratégies et des normes, il est essentiel d'accompagner les programmes de développement et de financement des infrastructures d'incitatifs favorisant l'inclusion des IV. Des incitatifs financiers à intégrer aux divers programmes de financement d'Infrastructure Canada seront présentés dans la section suivante. Toutefois, d'autres incitatifs peuvent être envisagés.

Recommandation 7. Québec Vert recommande de :

Considérer l'utilisation d'incitatifs tels que la création de certifications canadiennes reliées à l'intégration des techniques végétalisées dans les réseaux d'infrastructures (s'inspirer d'actions internationales, du Royaume-Uni par exemple), des dérogations octroyées en contrepartie de l'inclusion d'IV (de telles dérogations sont utilisées pour les toits verts en Ontario par exemple), la création d'une vitrine pour l'innovation en matière d'IV, etc.

3. DÉTERMINER LES MEILLEURS MOYENS DE FINANCER LES INFRASTRUCTURES

Il a maintenant été démontré à plusieurs reprises, et dans plusieurs contextes, que les IV, lorsqu'elles sont bien planifiées, réalisées et entretenues, permettent de réaliser des économies substantielles, notamment en termes de coûts directs évités, et ce sans même comptabiliser l'immense valeur des cobénéfices générés sur les plans de la santé publique et de l'environnement, tels que la diminution des îlots de chaleurs, la filtration de l'air ou le support à la biodiversité. Par exemple, pour les villes de Landcaster (PA), Portland (OR) et Philadelphie (PA), celles-ci ont estimé que l'utilisation des IV pour la gestion des eaux pluviales leur a fait économiser des coûts en infrastructures grises de 60 millions, 215 millions et 4 milliards de dollars, respectivement. Plus localement, citons la ville de Granby qui a estimé des économies de 1 million de dollars pour un projet de 2,6 millions (soit une économie de 30%) en optant pour des noues végétalisées plutôt que le redimensionnement des conduites pour régler une problématique de refoulement d'égout. Les exemples de la sorte sont nombreux et s'appliquent à tous les types d'IV.

Par ailleurs, il est également reconnu que l'efficacité des IV augmente avec les années, la végétation s'établissant progressivement et les relations comparables à celles d'un écosystème naturel se mettant tranquillement en place jusqu'à atteindre un équilibre optimal. De la même façon, l'entretien requis pour ces ouvrages et qui est perçu comme important est souvent réduit après quelques années lorsque le système atteint un état qu'on pourrait qualifier de mature et où les processus sont autorégulés dans le système. Les ouvrages de stabilisation végétale en sont de

bons exemples, les propriétés de stabilisation et les fonctions écologiques augmentant avec l'établissement des végétaux et la renaturation du site par les espèces locales, contrairement aux ouvrages minéralisés dont l'intégrité et l'efficacité ne peuvent que décroître avec le temps.

La multifonctionnalité des IV rend aussi complexe, et souvent biaisée, l'évaluation économique de ces solutions puisqu'une seule infrastructure peut soit remplir partiellement les fonctions de plusieurs infrastructures conventionnelles réunies ou encore réduire l'utilisation, et donc prolonger la durée de vie de certaines infrastructures grises déjà en place, ce qui n'est souvent pas pris en compte dans les analyses. Par exemple, on peut comparer économiquement les coûts d'aménagement de cellules de biorétention et le remplacement des égouts par des conduites surdimensionnées, mais la diminution des coûts de traitement d'eaux usées et l'augmentation de la durée de vie des canalisations en place due à la réduction du volume d'eau envoyé à l'égout (grâce aux cellules de biorétention) n'est souvent pas pris en compte, de sorte que le comparatif est incomplet et inexact.

Pour toutes ces raisons, il est impératif que le gouvernement reconnaisse le potentiel de retour sur investissement incomparable que représentent les IV et qui pourrait permettre au gouvernement et aux municipalités de réaliser des économies de l'ordre de plusieurs milliards de dollars et ainsi financer plus de projets d'infrastructures, tout en améliorant significativement la qualité et l'efficacité de celles-ci. Ainsi, Québec Vert reconnaît et salue les programmes déjà mis en place par Infrastructure Canada permettant entre autres de financer certains projets d'IV; cependant, nous reconnaissons également que la place des IV dans ces programmes est largement déficiente, et que plusieurs autres pistes de financement devraient être explorées.

Bonification des programmes déjà en place

Fonds pour l'infrastructure naturelle

À ce stade-ci, il n'est pas clair si le tout nouveau fonds créé par Infrastructure Canada couvre les projets d'IV, mais il appert que le Gouvernement reconnaît la multifonctionnalité des infrastructures comportant des composantes naturelles. Toutefois, considérant l'engouement et les besoins actuels des municipalités pour les IV et le coût moyen des projets (750 000 à 2,5 millions de dollars pour les projets de gestion des eaux pluviales et 1 à 2,6 millions de dollars pour les projets liés aux changements climatiques selon une étude de 2018), le montant de 200 millions de dollars proposé par le gouvernement serait nettement insuffisant, surtout si les fonds sont partagés entre les infrastructures naturelles et les IV.

Recommandation 8. Concernant le Fonds pour l'infrastructure naturelle, et si le gouvernement prévoit d'inclure les infrastructures vertes/végétalisées dans ce programme, Québec Vert recommande de :

1. Faire une distinction claire entre les infrastructures naturelles et les infrastructures vertes/végétalisées et les phytotechnologies;
2. Réserver un minimum de 50 % des fonds de ce programme pour les projets d'infrastructures vertes/végétalisées;
3. Augmenter les fonds dédiés au programme de plusieurs milliards de dollars (minimum 5 milliards \$) afin de permettre le financement de plusieurs projets dans toutes les provinces.

Plan duodécennal Investir dans le Canada

Le Plan duodécennal Investir dans le Canada identifie les infrastructures vertes comme l'un des cinq domaines clés. Toutefois, la définition même des infrastructures vertes dans ce programme semble ne pas comprendre, voire marginaliser les infrastructures végétalisées et les phytotechnologies. Considérant les faits précédemment mentionnés, il est, selon nous, impératif d'inclure de façon substantielle les infrastructures vertes/végétalisées dans des programmes d'envergure comme celui-ci.

Recommandation 9. Concernant le Plan duodécennal Investir dans le Canada, Québec Vert recommande de :

- 1) Reconnaître clairement les infrastructures vertes/végétalisées comme une partie intégrante des infrastructures vertes ou, si le gouvernement choisit de continuer de placer les infrastructures vertes/végétalisées dans la catégorie des infrastructures naturelles, considérer celles-ci comme un des domaines clés à prioriser;
- 2) Répartir les fonds octroyés au domaine des infrastructures vertes (ou infrastructures naturelles le cas échéant) selon des pourcentages préétablis, et dédier un pourcentage majeur pour les infrastructures vertes/végétalisées.

Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

La gestion des eaux pluviales est possiblement l'enjeu actuel qui suscite le plus d'intérêt par rapport au IV. En effet, les ouvrages végétalisés de gestion des eaux pluviales permettent de réduire significativement et de retarder les volumes d'eau pluviale envoyés à l'égout. Ce faisant, les épisodes de surverse sont diminués, les coûts de traitements sont réduits et les infrastructures déjà en place sont soulagées et leur durée de vie s'en voit augmentée. Cela sans parler des cobénéfices associés à ces techniques, dont le verdissement du territoire, la lutte aux îlots de chaleur, la recharge des eaux souterraines, la filtration de l'eau, le stockage de carbone et le soutien à la biodiversité. Au Québec seulement, 3 136 km de conduites d'eaux usées et 890 km de conduites d'eaux pluviales sont considérés à risque de défaillance élevée ou très élevée, représentant une valeur de remplacement combinée estimée à 6,8 milliards \$. Au niveau du traitement des eaux usées, des IV comme les marais filtrants représentent également des avantages économiques en raison de leur très faible coût d'installation et d'entretien comparativement aux techniques conventionnelles, donc générerait des économies substantielles aux municipalités; ces techniques représentent d'ailleurs des alternatives intéressantes pour les petites municipalités.

Recommandation 10. Concernant le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), Québec Vert recommande de :

- 1) Reconnaître, dans la description du programme, les infrastructures vertes/végétalisées liées à la gestion des eaux pluviales et au traitement des eaux usées comme des techniques clés à intégrer aux réseaux existants, notamment pour réduire à la source les quantités d'eau envoyées au réseau, réduire significativement les épisodes de surverse, assurer la résilience des réseaux de transport et améliorer l'efficacité et l'empreinte environnementale des solutions de traitement, notamment dans les petites collectivités;
- 2) Exiger, dans les critères d'admissibilité du programme, la considération des infrastructures vertes/végétalisées lors de la planification de la réfection, en totalité ou en partie, d'un réseau de transport des eaux usées et pluviales, ou encore, ajouter la multifonctionnalité et la génération de cobénéfices, notamment environnementaux, en tant que critères d'admissibilité des projets soumis;
- 3) Réserver un pourcentage des fonds pour les projets intégrant des infrastructures vertes/végétalisées. À titre d'exemple, pour l'ensemble des projets déposés visant la gestion des eaux pluviales, le gouvernement devrait réserver au moins 80 % du financement prévu pour ce type de projet aux projets qui incluront des IV;
- 4) Bonifier de 25 % le pourcentage de financement d'un projet lorsque celui-ci intègre des infrastructures vertes/végétalisées.

Fonds Chantiers Canada

De par leurs fonctions multiples et leurs nombreux cobénéfices, les IV participent aux 3 objectifs du Fonds Chantier Canada:

1. La croissance économique, notamment par la revitalisation de quartiers, la création d'emplois « verts », la sécurisation des actifs, l'accroissement de l'efficacité énergétique et la hausse de la valeur foncière;
2. L'assainissement de l'environnement, notamment par la filtration de l'eau et de l'air, le traitement des sols et des eaux contaminées, la séquestration et le stockage de carbone, et l'augmentation de la connectivité écologique;
3. Le renforcement des collectivités, notamment par le verdissement des milieux de vie, la création d'opportunité d'engagement citoyen (planification, entretien, etc.) et le rehaussement de la fierté des résidents envers leurs municipalités.

Recommandation 11. Concernant le Fonds Chantiers Canada, Québec Vert recommande de :

- 1) Reconnaître, dans la description du programme, les infrastructures vertes/végétalisées comme des techniques multifonctionnelles permettant aux municipalités de traiter plusieurs enjeux économiques, sociaux et environnementaux simultanément et requérant une planification globale et intégrée;
- 2) Intégrer la multifonctionnalité et la génération de cobénéfices, notamment environnementaux, en tant que critères d'admissibilité des projets soumis;
- 3) Réserver un pourcentage important des fonds pour les projets intégrant des infrastructures vertes/végétalisées.

Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC)

Les solutions basées sur la nature, incluant les IV, sont parmi les solutions les plus efficaces pour prévenir et atténuer les impacts des catastrophes naturelles. Plusieurs IV permettent de réduire l'imperméabilité des territoires urbanisés et de contenir des coups d'eau soudains, incluant les crues et les inondations, et permettent par la même occasion de recharger les eaux souterraines et ainsi sécuriser des sources d'eau potable. Les ouvrages de stabilisation végétale sont également primordiaux pour lutter contre les problèmes d'érosion, qu'ils soient dus au batillage, à des crues subites ou à l'élévation du niveau de la mer. Encore une fois, en plus de répondre efficacement à des problématiques concrètes, l'avantage majeur des IV est de fournir simultanément des cobénéfices, dont plusieurs services écosystémiques de régulation (grand cycle biogéochimique, modification du climat, etc.) et de support (support aux pollinisateurs, connectivité écologique, fourniture d'habitat pour la faune et la flore, etc.).

Recommandation 12. Concernant le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), Québec Vert recommande de :

- 1) Intégrer la multifonctionnalité, l'intégration et la connectivité à l'environnement naturel et la génération de co-bénéfices en tant que critères d'admissibilité des projets soumis;
- 2) Réserver un pourcentage significatif des fonds pour les projets intégrant des infrastructures vertes/végétalisées;
- 3) Bonifier de 25 % le pourcentage de financement d'un projet lorsque celui-ci intègre des infrastructures vertes/végétalisées (lorsque l'enjeu traité peut être solutionné par ce type de technique).

Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs

Ce programme nous apparaît être une opportunité unique de faire valoir le potentiel des IV permettant de végétaliser le cadre bâti, notamment grâce aux toitures et aux murs végétalisés. En plus de fournir des bienfaits écologiques, ces techniques ont des avantages correspondant directement aux objectifs de ce programme :

1. Diminuer les émissions de carbone, notamment par l'utilisation de matériaux durables et/ou renouvelables et la séquestration et le stockage de carbone par les végétaux;

2. Améliorer l'efficacité énergétique, la résilience et le rendement, notamment par l'isolation du bâtiment grâce à la couche de végétation et de substrat, la gestion des eaux pluviales du bâtiment et la protection et l'augmentation de la durée de vie des matériaux de recouvrement.

Les IV représentent par ailleurs des techniques hautement intéressantes pour des bâtiments communautaires en raison des bénéfices sociaux qu'elles génèrent, qu'il s'agisse de l'utilisation potentielle de la toiture comme un espace vert (surtout dans des endroits très minéralisés) ou de l'effet général de la végétation sur la santé physique et mentale des individus.

Recommandation 13. Concernant le Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs, Québec Vert recommande de :

- 1) Reconnaître, dans la description du programme, les infrastructures vertes/végétalisées visant la végétalisation du bâtiment comme des techniques clés à intégrer aux bâtiments, notamment pour les effets de la végétation sur la santé physique et mentale des populations, pour l'augmentation de l'efficacité énergétique du bâtiment ainsi que pour les opportunités d'engagement dans des projets citoyens en lien avec la nature et l'environnement;
- 2) Inclure l'utilisation d'au moins une technique de végétalisation du bâtiment (p. ex. mur végétalisé, toit végétalisé, etc.) dans les critères d'admissibilité des projets soumis.

Sources de financement additionnelles à mettre en place

Financement récurrent

Afin d'utiliser le plein potentiel des IV à l'échelle du territoire, un financement récurrent est nécessaire. Ces pratiques doivent systématiquement être considérées et implantées dans les projets d'infrastructure, en fait, cela doit devenir la norme (« business as usual »). En attendant que les pratiques aient pleinement évolué vers ce nouveau paradigme, attribuer un pourcentage fixe minimal du budget de chaque projet d'infrastructure à la réalisation d'IV semble une bonne option pour assurer le financement récurrent des IV. Cette idée a d'ailleurs été développée récemment au Québec et est supportée par plusieurs centaines de chercheurs et d'associations, notamment par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). À Montréal, par exemple, la décision de consacrer à l'adaptation aux changements climatiques, notamment par des infrastructures vertes, de 10 à 15 % du budget du Programme décennal d'immobilisations semble vouloir supporter ce type de solution.

Recommandation 14. Québec Vert recommande d'exiger, pour tous les projets d'infrastructure conventionnelle financés par Infrastructure Canada, qu'un pourcentage fixe (5 à 15% selon les projets) du budget soit réservé pour l'implantation d'une ou plusieurs infrastructures vertes/végétalisées.

Aide au démarrage et à l'innovation

Le changement de paradigme que nécessite l'implantation massive des IV requiert des modifications au niveau des schémas de planification des municipalités. Par ailleurs, la réalisation d'un premier projet est souvent la plus difficile puisque cela requiert la sensibilisation des décideurs et des différents départements impliqués, l'utilisation de langage et de concepts nouveaux, la modification de pratiques souvent bien ancrées et le recours à des techniques nouvelles. Par contre, il a été observé que la réalisation de ces premiers projets a le potentiel de significativement réduire les freins pour la réalisation d'autres projets, notamment suite à l'observation de l'efficacité et des bénéfices des techniques, mais aussi par la prise de confiance des intervenants et l'image positive souvent générée par ces projets sur la scène publique. L'importance de projets-pilotes est donc cruciale dans l'adoption des IV.

Recommandation 15. Québec Vert recommande de créer un programme de financement spécifiquement dédié aux projets infrastructures vertes/végétalisées de type projet-pilote, au sein duquel des catégories pourraient être créées selon les enjeux prioritaires du gouvernement et en tenant compte des particularités de chaque territoire. La mise en place d'un nouveau mécanisme de planification de projets ou la bonification des méthodes actuelles, basées notamment sur la concertation et la multidisciplinarité, pourrait également faire partie des critères d'admissibilité d'un tel programme afin d'assurer des changements durables dans les municipalités visées.

Support aux OBNL

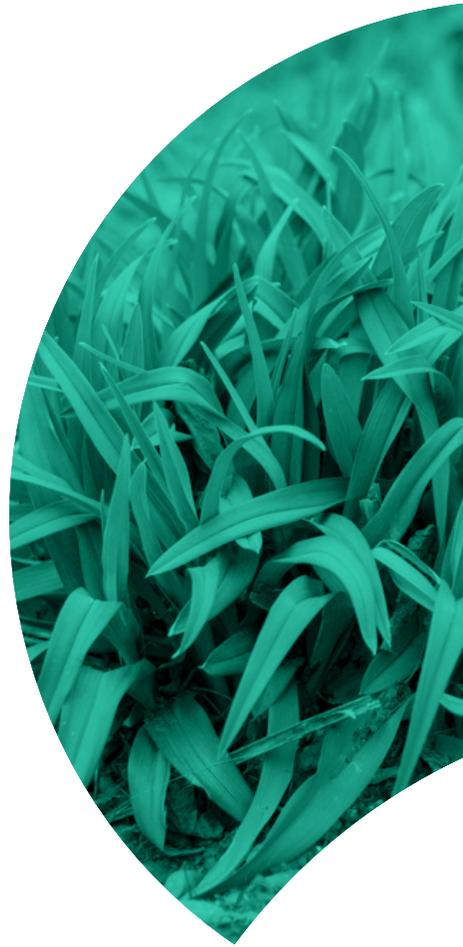
Malgré toutes les actions potentielles des gouvernements, les municipalités font souvent face à des enjeux de gouvernance, de particularités du territoire ou encore de manque de ressources et d'expertise. En ce sens, diverses organisations à but non lucratif sont impliquées et supportent actuellement une grande partie des projets réalisés. On peut penser par exemple aux comités régionaux de l'environnement ou aux organismes de bassins versants au Québec, ou encore la Toronto Conservation Authority et Green infrastructure Ontario en Ontario. Québec Vert, qui regroupe la communauté du végétal et du paysage, fait également partie de ces organismes visant à supporter les municipalités dans leurs actions. En plus de très bien connaître les réalités de leur territoire, ces organisations ont la capacité d'outiller les municipalités dans la planification et la priorisation des actions et de participer à la réalisation des projets, en plus de pouvoir participer au suivi et à l'évaluation des ouvrages, qui sont souvent déficients et pourtant nécessaires pour améliorer les pratiques et s'assurer de la pérennité des ouvrages dans le temps. D'autre part, ces organismes permettent aussi souvent de créer des ponts avec d'autres secteurs comme la recherche ou certains domaines professionnels ainsi que d'impliquer la communauté. Il nous semble donc primordial de soutenir le travail de tels organismes afin d'optimiser les actions des municipalités et de maximiser les investissements du Gouvernement.

Recommandation 16. Québec Vert recommande de créer un programme de financement visant à soutenir les organismes à but non lucratif (détenant une charte fédérale ou provinciale) qui travaillent à promouvoir, planifier, concevoir, réaliser et évaluer les infrastructures vertes/végétalisées au sein de leur territoire.

CONCLUSION

Les infrastructures vertes/végétalisées sont de plus en plus communément utilisées en remplacement ou en complémentarité aux infrastructures conventionnelles. Bien qu'elles s'apparentent à des infrastructures naturelles, par leur fonctionnement basé sur des processus présents dans la nature et par la présence de végétation et d'organismes vivants y étant associés, les IV doivent être envisagée au même niveau que les infrastructures « grises ». Leur utilisation doit devenir généralisée, tant pour leur multifonctionnalité et leur efficacité que pour les nombreux services écosystémiques qu'elles rendent et le retour sur investissement qu'elle représente.

Le mouvement est marche, et il est désormais du ressort du gouvernement de reconnaître l'importance des IV et les grands besoins des municipalités envers ces techniques, tout en favorisant la coordination des actions et la maximisation des investissements. En ce sens, Québec Vert propose au gouvernement de considérer un ensemble de recommandations, visant à orienter la réflexion dans le cadre de l'Évaluation nationale des infrastructures.



La communauté du végétal
et du paysage

3230, rue Sicotte, local E-300 Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2
T. : 450 774-2228 | F. : 450 774-3556